

Mémoires en bataille.
Portée et limites d'une reconstruction entre institution, société et victimes

« Redoutez ceux qui vont venir, qui vous jugeront, redoutez les enfants innocents, car ils sont aussi des enfants terribles. »¹

Ces mots de Georges Bernanos, dans *Les grands cimetières sous la lune*, résonnent aujourd'hui avec une acuité saisissante. Le romancier français écrit pourtant dans un contexte tout autre. Face à la guerre civile qui dévaste l'Espagne, il ouvre les yeux sur l'assassinat des innocents et entonne ce que d'aucuns décrivent comme le « requiem » de tous « les enfants humiliés »². C'est sans doute cette sensibilité et cette attention aux enfants trompés qui fait mouche aujourd'hui. Considérant avec lui que « les souvenirs de guerre ressemblent aux souvenirs de l'enfance »³, je propose ici de réfléchir à la possibilité même de reconstruire des liens violemment rompus.

Un travail de mémoire est-il concevable après la manipulation, la trahison et souvent l'abject ? Comment renouer des liens entre celle, celui dont le corps ne fut pas respecté, l'institution qui permit les abus et plus largement l'ensemble de la société ? Comment envisager un cap, un horizon qui puissent favoriser l'élan ? Comment, en d'autres mots, sortir de l'impasse ?

Telles sont les questions qui guident la réflexion. Celle-ci repose sur une conviction : l'ampleur des abus dont il est ici question est telle que des réponses collectives semblent indispensables pour recommencer à respirer et aller de l'avant. Pour cerner la portée, mais aussi les limites de telles réponses, il est utile de garder à l'esprit la tension qui existe au lendemain de tout crime entre d'une part la mémoire et d'autre part la réconciliation. Mémoire de ce qui est arrivé, des silences étouffés. Réconciliation, que tant d'acteurs appellent de leurs vœux, en vue d'une libération, voire d'une rédemption.

L'analyse s'articule autour de trois étapes principales. La première revient sur les spécificités des violences sexuelles dans l'Église. La deuxième se concentre sur le « travail de mémoire »

¹ Georges Bernanos, *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Points, 2014, p. 245.

² L'expression est utilisée par Michel del Castillo dans la préface qu'il rédige au moment de la seconde édition de l'ouvrage de Bernanos (*ibidem*, p. XV).

³ *Ibidem*, p. 182.

qui peut être entamé dans un cadre individuel et institutionnel. La troisième épingle l'une des variables les plus importantes de la démarche : la variable temporelle. Un épilogue propose un pas de côté et s'interroge sur la mémoire qui déborde.

I. Ancrage : d'une violence à l'autre

Il n'est peut-être pas inutile de signaler l'ancrage précis de cette réflexion. Je suis philosophe et politologue. Comme philosophe, je considère que les mots que nous utilisons importent. L'usage de certaines notions plutôt que d'autres signifie quelque chose. Ainsi, le titre de la journée qui est à l'origine de ce texte, se réfère aux termes « devoirs » au pluriel, « responsabilités » au pluriel et « justice » au singulier. Seront ajoutés ici ceux de « réconciliation » et de « pardon » car ils s'imposent, souvent maladroitement, sur toutes les scènes que j'ai observées (que ce soit en Europe, en Afrique des Grands Lacs, ou encore dans les Balkans). En tant que politologue, je consacre mes recherches depuis 25 ans à la gestion du passé au lendemain de guerres et plus particulièrement aux conditions de possibilité d'un travail de mémoire. Quel que soit le contexte, c'est bien la question de « l'après » qui m'importe.

Je ne travaille donc pas tant sur les guerres en tant que telles, mais sur leurs conséquences, qu'il s'agisse de guerres internationales où l'autre est l'ennemi à combattre, de guerres civiles où l'autre est le traître à punir, de guerres coloniales où l'autre est l'enfant à éduquer, si ce n'est le barbare à civiliser, ou de génocides où l'autre est l'animal à exterminer. Tous ces scénarios donnent à voir une violence inouïe. Ils diffèrent certes quant au type de relations qui existent avant la violence, pendant la violence et après la violence. Mais ils demeurent tous dans un entre-deux, comme le signale le label « post-conflit » qui réunit ces lieux sortis des combats mais profondément ravagés. A l'instar des photographies de – comme le suggère l'une des photographies de l'artiste iranienne Gohar Dashti, acquise par le *MFAB* Boston et qui met en scène un jeune couple pendant des drapeaux blancs le long de fils barbelés, le tout dans une région désertique qui semble circonscrite par des engins militaires au loin. Vie quotidienne et territoire miné, donc.

Au lendemain de violences politiques, nombre de voix appellent à la réconciliation. Représentants officiels, membres d'organisations non gouvernementales, chercheurs et académiques, journalistes insistent sur les voies susceptibles de mener à un rapprochement. D'autres voix, pourtant, plus feutrées, expriment une réelle amertume à l'égard de toute forme de réconciliation. Nombre de victimes survivantes ou de familles de victimes désormais

disparues présentent cet objectif non pas comme évident mais comme indécent. Que faire avec ces deux attitudes ? Je propose ici de les prendre au sérieux car elles disent quelque chose de la portée et des limites de tout travail de mémoire au lendemain de violences.

Ma posture n'est donc ni cynique (la réconciliation ne serait qu'un slogan qui relève de l'air du temps et dont tous usent et abusent), ni euphorique (la réconciliation serait la formule miracle à tous nos maux). Elle se veut plus pragmatique : il ne s'agit ni de dénoncer, ni de rassurer, mais de *comprendre* : comment « ça » marche une fois les coups donnés - et reçus ? Quel est l'impact des violences dans la longue durée ? Une reconstruction peut-elle avoir lieu ? Si oui, comment ?

Comme ces quelques paragraphes le laissent sous-entendre, d'énormes différences caractérisent ces scènes post-conflit et le cas de relations interindividuelles au sein de l'Église. Le point de vue présenté ici n'est donc pas celui d'une clinicienne qui travaillerait sur les effets de violences intimes. Celles-ci n'ont, à première vue, rien à voir avec à l'impact à long terme des violences politiques, souvent qualifiées de « violences de masse ». et pourtant, la frontière entre ces deux types de contextes n'est pas aussi claire qu'elle n'y paraît.

Prenons en pour preuve leur nombre. La publication du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église montre que les violences épinglées ne sont pas rares et isolées. Les associations qui se sont constituées petit à petit ne représentent pas quelques individus mais une multitude de victimes qui se pensaient isolées.

La question de l'altérité est, quant à elle, plus contrastée. Dans le cas d'un conflit international, les violences sont commises par l'*autre*, le tout autre - celui qui fut souvent stigmatisé pendant des années et des décennies, au point d'incarner le haï héréditaire. Dans le cas des violences perpétrées au sein de l'Église, l'auteur est paradoxalement proche, protecteur, référence, aux antipodes de celui qui n'est dépeint que sous l'angle de sa férocité et sa cruauté. D'où l'effet particulièrement dévastateur des blessures. Ces cas de figure sont néanmoins souvent moins binaires qu'il n'y paraît. Les guerres civiles sont celles des voisins et des frères. L'autre n'est donc plus tout à fait l'autre. Il peut incarner celui qui fut aimé, cru, adoré.

Quant à la nature de la violence, les violences politiques qui sont provoquées par un conflit international ou intercommunautaire ne peuvent être réduites aux violences sexuelles, mais elles les concernent aussi. Toutes les zones ravagées par la guerre regorgent de visages et de corps abîmés, qui se dépeignent souvent comme des morts vivants, des épaves, des déchets.

Les émotions qui écrasent nombre de survivants modifient leur paysage intérieur tout entier. Une métaphore tirée de la marche en montagne est ici éclairante. Ces émotions, à commencer par l’humiliation, la honte et la culpabilité, fissurent le rocher du passé à partir duquel trouver son chemin. Chutes de pierres et crevasses menacent à tout instant l’avancée. Tous les terrains observés le confirment. Sans une forme de reconnaissance, sans marque de respect ultime, la marche est entravée⁴.

Les terrains considérés comme « post » conflit ne le sont souvent pas. Les armes se sont tuées mais leurs déflagrations demeurent, rongent dans l’invisible les corps et les regards. Partout, règne cette impression de fragments, épars et non « recollables ». Nombre de voix passées par la torture expliquent que leurs plaies se rouvrent et suppurent tous les matins⁵. Que la paix des armes n’empêche pas le lasso de se resserrer et d’étouffer à nouveau. Que chaque détail de la vie quotidienne est susceptible de ranimer les hommes et les femmes « volcan » qui catapultent sur d’autres ce qui est « emmêlé, agglutiné, comme pris dans la glace »⁶. A l’instar de ces terres tâchées, les lieux dépeints par les victimes de violences sexuelles, que celles-ci aient été perpétrées pendant une guerre ou non, rejouent le passage à l’acte. Des années après les faits, les voix d’enfants précisent que « ce n’est pas fini »⁷.

Que ce soit à l’échelle d’un continent, d’un pays, d’une famille ou d’une communauté, la violence laisse derrière elle une « part de nuit » qui « continue son chemin »⁸. Elle signe par-là l’irréparable. La profondeur des traces laissées dans les corps souillés ne signifie cependant pas que tout soit joué. Le traumatisme n’empêche pas la parole et, si elle est écoutée, la reconstruction.

⁴ Pour d’autres développements autour de cette métaphore, voir Valérie Rosoux, « Drame humains et réconciliation : une mémoire commune est-elle possible ? » in Annette Becker et Stéphane Tison (dir.), *Un siècle de sites funéraires de la grande guerre*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2018, pp. 455-466.

⁵ Voir en particulier Jean Améry, *Par-delà le crime et le châtement, Essai pour surmonter le mal*, Paris, Actes sud, 1995, p. 17 et p. 20 et Charlotte Delbo, *Auschwitz et après. I. Aucun de nous ne reviendra*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, p. 58 et p. 180.

⁶ A ce sujet, voir Maja Haderlap, *L’ange de l’oubli*, Paris, Métailié, 2015.

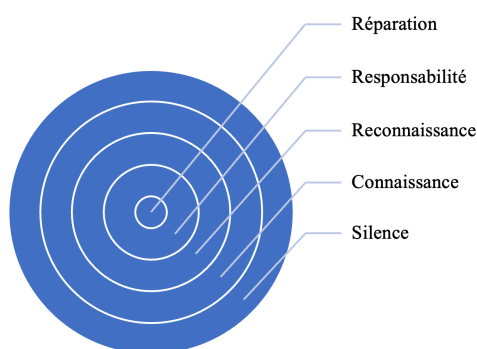
⁷ Neige Sinno, *Triste tigre*, Paris, P.O.L., 2023, p. 87.

⁸ *Ibidem*, p. 163. La comparaison entre divers types de traumatismes est évoquée par Neige Sinno. A propos de migrants passés par les geôles de Syrie, elle écrit : « Même si on leur donne des papiers, même s’ils réussissent à atteindre l’objectif qu’ils s’étaient fixé en quittant leur pays, ils restent à jamais prisonniers de ce qu’ils vu. Je reconnais dans ces descriptions ce que j’essaie d’exprimer difficilement en ce qui concerne ma propre expérience : avoir été obligée de passer du côté obscur m’empêche à jamais de pouvoir retourner à l’innocence. Est-ce que j’identifie mon calvaire à celui des migrants torturés en Syrie ? Bien sûr que non, pas plus que je ne peux comparer la cave de mon enfance à un cachot à Auschwitz. Mais les concepts pour penser la violence peuvent voyager d’un terrain à un autre » (pp. 211-212).

II. Le travail de mémoire : de l'intime à l'institution

Les dignités, bafouées par la violence guerrière ou individuelle, sont *comme* éteintes. La faille ciselée le restera. C'est pourtant là, « à partir de la faille », qu'un travail de mémoire sur le plan non seulement individuel mais aussi sociétal peut tenter de « déverrouiller l'avenir »⁹. Dans cette perspective, il importe de tendre l'oreille pour repérer le souffle des dignités en suspens. Imperceptible dans le vacarme des polémiques, ce souffle surgit telle une brise quand on s'arrête et qu'on le cherche. Rallumer la dignité implique une double démarche de la part de l'institution au sein de laquelle les abus furent commis : (1) revenir aux promesses non tenues du passé : quelles étaient ces promesses ? ; (2) s'engager pour sortir enfin du cycle des générations naufragées (après la violence, on ne compte en effet pas en années mais en générations).

Le travail de mémoire observé dans diverses instances concerne souvent quatre problématiques principales : la connaissance (« qui a fait quoi à qui ? », cette question interpellant l'historien et le juge) ; la reconnaissance (« ces faits ont eu lieu »), la responsabilité (« nous assumons ce qui doit l'être ») et la réparation (« comment pouvons-nous vous aider à tenir, à repartir ? »). Chacune de ces étapes permet de valider le récit apporté par la victime. Cette validation constitue l'un des seuls antidotes contre le poison distillé par le soupçon et la lancinante question des risques de fabulation et d'exagération. C'est cette question que la réparation, aussi limitée soit-elle, vient trancher.



Gestion officielle d'un passé douloureux

⁹ Nicole Lapierre, *Sauve qui peut la vie*, Paris, Seuil, 2015, p. 131. Sur la notion de « faille » dans un tout autre contexte, voir Achille Mbembé, *De la Postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2005, p. XXXII.

Nous sommes ici très loin d'une conception maximaliste de la réconciliation. De passage à Washington, Kigali ou Bruxelles, j'ai souvent face à des interlocuteurs convaincus qu'« il n'y a pas de limites à la réconciliation ». Dans cette perspective, un même scénario apparaît à la fois comme trame de fond et visée ultime : un bourreau repent demande pardon à une victime qui pardonne. La question posée n'est pas celle du *si* mais du *quand*. Les séminaires organisés dans des zones « post-conflit » par des organisations d'inspiration religieuse (américaines ou européennes) sont symptomatiques à ce sujet. Le pardon est la pierre angulaire pour « guérir » une société blessée.

Loin de moi l'idée de nier qu'au lendemain d'une guerre, nombre d'individus soient traumatisés et marqués au fer rouge. Mais le malaise grandit quand l'ensemble des acteurs, quels que soient leurs rôles propres, sont décrits comme traumatisés : les survivants bien entendu, qu'ils soient marqués dans leur chair ou dans leur entourage, les bourreaux, dépeints comme désormais apeurés et honteux, et enfin les descendants, que leurs parents soient victimes, criminels ou complices. Dans de telles conditions, la société tout entière requiert une forme de guérison. D'où l'importance cruciale des tiers appelés à « guérir » et sauver la société dans son ensemble.

L'une des conséquences de cette vision concerne la mise à niveau des victimes et des criminels, rassemblés dans un seul et même état traumatique. En témoignent notamment les paroles souvent entendues, sur le terrain ou dans des documentaires consacrés à la réconciliation : « Ils sont tous finalement plus proches que différents. Tous, victimes et agresseurs, souffrent de trauma. La façon la plus efficace de dépasser cette impasse est que tous se demandent pardon ». Et certains criminels de confirmer sans surprise le raisonnement : « Nous devons nous pardonner les uns les autres, oublier cette histoire et aller de l'avant »¹⁰. Tout glisse et se réduit au processus de pardon posé comme une condition *sine qua non* de la guérison. Il n'est plus ici question de responsabilités à établir ou à assumer. La question de la justice est évacuée. Tous les cas d'étude démontrent qu'aucune reconstruction durable ne peut être envisagée dans pareil scénario.

Les 25 années passées à écouter et lire les paroles des rescapés de divers crimes de masse démontrent à mes yeux que le pardon ne peut être conjugué à l'impératif. Sauf à courir le risque

¹⁰ Sur ce thème, voir Valérie Rosoux, « Can NGOs do away with the 'tyranny of the past'? Strategies against memory fragmentation in Rwanda », in Eric Sangar et al., *Memory Fragmentation from Below and Beyond the State: Uses of the Past in Conflict and Post-Conflict Settings*, Londres, Routledge, 2023, pp. 225-238.

d'ajouter une couche de violence sur les épaules de celles et ceux qui ne l'accordent pas. Certaines et certains le choisissent. D'autres le refusent non parce qu'ils en sont incapables, mais pour des raisons morales.

III. Des temporalités emmêlées : quand passé et présent se dévorent

Au lendemain de la violence, les mémoires se battent. Certains pansent leurs plaies et s'efforcent de respirer. D'autres hurlent leur rage et leur ressentiment, assoiffés d'une justice qu'ils espèrent un peu réparatrice. Ceux vers qui ils crient souvent fuient, se protègent ou se justifient. La plupart de ces batailles sont analysées sous l'angle du pouvoir, des intérêts en présence et des usages stratégiques du passé. Cette grille d'analyse est décisive mais déjà bien rôdée. Je propose ici de ne pas seulement mettre l'accent sur l'existence d'une pluralité d'intérêts divergents, si ce n'est contradictoires, mais aussi sur une pluralité de temporalités. Au lendemain de violences de masse, les temporalités propres à chaque catégorie d'acteurs sont différentes et souvent enchevêtrées.

Le temps des institutions (telles que les Commissions Vérité et Réconciliation mises en place aux quatre coins du monde depuis trois décennies) et le temps des individus diffèrent. Les plaintes déposées par les victimes sont souvent frappées du sceau de l'urgence. Après des années, voire des décennies d'attentes, les victimes attendent une réaction non différée et dénuée de toutes formes de justifications¹¹. Elles portent entre leurs lignes des années de tempêtes intérieures. Elles signifient une prise de risque maximale tant la honte et la tristesse rongent. Elles se heurtent cependant à la fois aux dénis de la plupart des agresseurs et aux résistances de la grande majorité des représentants institutionnels¹². Nous touchons ici l'une des tensions constitutives de tout travail de mémoire.

Une fois mises en place, les institutions ne peuvent à l'inverse imposer leur rythme aux victimes. Le processus de reconstruction à l'échelle individuelle suit son propre rythme. Aucun apaisement personnel ne peut faire l'objet d'une cadence forcée. Cela ne signifie pas que les cadres institutionnels se révèlent systématiquement inopérants ou inopportuns. Mais ils ne peuvent que favoriser les conditions dans lesquelles un rapprochement peut éventuellement –

¹¹ L'expression « les victimes » ne signifie nullement que leurs expériences et leurs attentes puissent être amalgamées ou standardisées. Tous les cas d'étude démontrent une grande diversité de réactions. Certaines attentes semblent toutefois communes à la plupart d'entre elles. Voir à ce sujet Michaël Fossel, *Le temps de la consolation*, Paris Seuil, 2015.

¹² A ce sujet, voir le numéro spécial de la revue *Esprit* intitulé « Justice ou réparation ? », mars 2024, n° 307, pp. 35-106 et Johann Michel, *Le Réparable et l'Irréparable. L'humain au temps du vulnérable*, Paris, Hermann, 2021.

et progressivement - se produire¹³. En témoigne avec force cette réflexion du cinéaste Rithy Panh au sujet des milliers de Cambodgiens qui furent torturés et exécutés dans le centre S21 à Phnom Penh : « Je ne crois pas à la réconciliation par décret. Et tout ce qui se résout *trop vite* m’effraie. C’est la pacification de l’âme qui amène la réconciliation, et non l’inverse. [...] Je crois au travail dans le temps, au travail du temps »¹⁴.

L’objectif affiché par nombre de commissions mises en place dans le but de (di)gérer la violence passée réside dans l’élaboration d’une mémoire commune. Les cas observés sur plusieurs continents tend à montrer qu’une mémoire partagée ne peut constituer le but ultime d’une telle démarche. Si tel était le cas, toutes ces commissions se solderaient par un échec. Leur impact dépend dans une grande mesure de l’accueil réservé à l’expérience des victimes. C’est bien du droit à la plainte dont il s’agit ici. Chaque plainte est une histoire inachevée. Pour terminer ces histoires, et pour pouvoir en commencer de nouvelles, il importe d’écouter.

Sans « oui mais ». Ni interruption.

Pour entendre la mémoire respirer.

En toute humilité.

Cette qualité est précieuse car elle désarme. Elle est toutefois rare.

C’est peut-être à elle que songeait Georges Bernanos lorsqu’il expliqua sa démarche à l’égard de l’Église, éclaboussée à l’époque par le sang des républicains espagnols. Ses mots, une fois encore, paraissent rédigés pour notre temps. « S’il m’arrive de mettre en cause l’Église, écrit-il, ce n’est pas dans le ridicule dessein de contribuer à la réformer. [...] [J]e ne parle pas au nom des saints, je parle au nom des braves gens qui me ressemblent comme des frères. [...] [L]e monde est plein de misérables que vous avez déçus. Personne ne songerait à vous jeter une telle vérité à la face, si vous consentiez à le reconnaître humblement. Ils ne vous reprochent pas vos fautes. Ce n’est pas sur vos fautes qu’ils se brisent, mais sur votre orgueil »¹⁵.

* *
*

¹³ Voir Timothy Garton Ash, « La Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud », *Esprit*, décembre 1997, pp. 44 et sv.

¹⁴ Rithy Panh, avec Christophe Bataille, *L’élimination*, Paris, Grasset, 2011, p. 304 (souligné par nous).

¹⁵ Georges Bernanos, *op. cit.*, pp. 113-114.

Epilogue : quand la mémoire déborde

La mémoire vivante n'est jamais stagnante. Elle s'écoule. A cadence variable. Ruisseau calme ou cascade de montagne que rien, ni personne ne peut arrêter. Elle passe d'une génération à l'autre. Quand le corps est souillé, elle inonde. Les études de cas étudiées sur tous les continents le démontrent : les infractions criminelles mènent inéluctablement à des débordements mémoriels. S'il est possible de les postposer, il est illusoire de chercher à leur échapper. Le déni dans certains cas permet de « faire comme si ». L'amnistie dans d'autres prétend tourner la page. Mais toujours cette dernière résiste. L'encre non lue se transforme en plomb, réclamant du temps et de l'attention. Loin de toute précipitation, le silence et la concentration détectent peu à peu les voix non entendues, les cris muselés, les murmures méprisés. Tous remontent à la surface.

Dans ces paysages ravagés par la violence, la mémoire ne s'est pas arrêtée. Loin des cascades aisément décelables, elle a creusé, rongé la terre et frayé son chemin. Souterraine, elle a glissé jusqu'à resurgir. Le phénomène des rivières résurgentes est saisissant. Dans un lieu que l'on pense paisible et parfois même apaisant, le large jet surgit avec une force insoupçonnée.

Telle est l'expérience observée tout au long de ces années. Remontées mémorielles, contretemps incompris, décalages insondables entre acteurs et leurs descendants. L'institution ne se réduit pas au crime. Mais elle s'y engloutit. Les abus perpétrés n'ont pas tous été recensés. Des corps attendent, flottants.

Débordés par leur passé, les individus comme les sociétés cherchent à canaliser les eaux souillées. Tous les riverains partagent un même but : dompter et apprivoiser les flots. En reculant devant la connaissance, la reconnaissance, la responsabilité, et la réparation, l'institution prend le risque d'être submergée.